Mairie de Varennes-lès-Narcy

Arrêté n° 2025-06 portant alignement individuel
Impasse du Petit Villatte

Le Maire de la Commune de Varennes-les-Narcy,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1;
VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;
Considérant la demande formulée par la SARL GAMA Géomètres-Experts, agissant pour le compte de M. et Mme CARTIER Alain, propriétaires des parcelles ZL143 – ZL159 – ZL158 ZL157 – ZL94 ;
Considérant qu'il convient de préciser les conditions dans lesquelles doivent être fixées les limites de l'alignement pour les propriétés désignées ci-dessus ;
Considérant l'état des lieux de ces sections de voie en date du 30 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er : Alignement
L'impasse du Petit Villatte a une largeur de 6 mètres et l'alignement forme une ligne brisée entre les bornes 17 et 32 (clou OGE) en bordure du fossé existant (voir plan ci-joint).

Article 2 : Responsabilité du pétitionnaire
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Validité et renouvellement de l'arrêté
Le présent arrêté est valable tant qu'un nouvel arrêté d'alignement n'est pas délivré.

Article 4 : Exécution et délai de recours
Monsieur le Maire de la commune de Varennes-les-Narcy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au pétitionnaire. Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision auprès du Tribunal Administratif compétent pour un recours contentieux.

Fait à Varennes les Narcy, le 10 février 2025

Le Maire,
Alain BAUGET

MAIRIE DE VARENNES LES NARCY 58400